



Capital décès de mon époux

Par **sylvieg**, le **16/11/2010** à **22:02**

Bonjour,
voici ma situation à ce jour.
Mon époux s'est pendu le 7 octobre 2010. C'est moi qui l'ai découvert sur son lieu de travail.

Il était gérant salarié d'une SASU. Un administrateur judiciaire a été nommé depuis le 4 novembre 2010 afin d'administrer la société pour ensuite la liquider et ainsi payer les différents organismes créanciers.

Malgré les fiches de paie impossible d'avoir un document attestant son affiliation à la CPM des Landes.

De plus mon époux était adhérent à PRO BTP n'étant pas à jour de ses cotisations, une personne de la PRO BTP m'a dit qu'il était inutile de renvoyer le dossier du capital décès, car au vu des cotisations en retard celui-ci serait rejeté que dois-je faire?

Je suis aujourd'hui veuve avec 2 enfants de 15 et 8 ans à charge. Y a-t-il une solution, merci de votre aide car j'ai déjà fourni 2 dossiers pour chaque organisme et nous en sommes au point mort.

Merci pour vos précieux conseils.

Par **Brajus**, le **11/08/2013** à **09:27**

bonjour

Mon époux est décédé le 16/12/12, il était ingénieur BTP (retraité) nous sommes locataires,

actuellement je suis au chômage et le loyer est très élevé
Pour une personne. Avez-vous des locations d'appartements à louer moins cher ? **merci**

Par **Marion3**, le **11/08/2013** à **12:48**

Bonjour,

Vous vous trouvez sur un site juridique et non dans une agence immobilière.

Cdt